

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Lundi 28 octobre 2024, 11 h 30

Rencontre à distance via la plateforme « TEAMS »

(Adopté à la séance du conseil d'administration du 27 novembre 2024)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^{me} Isabelle Matte	Présidente-directrice générale par intérim	Président-directeur général et secrétaire
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M ^{me} Caroline De Ladurantaye	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M. Alain Primeau	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M ^{me} Nicole René	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Marie-Ève Brunet-Kitchen	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
D ^r Samuel Gatién	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Jacinthe Pepin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
Vacant	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
Vacant	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administrateur

Invitées :

Nom	Titre
M ^{me} Guénaëlle Joly	Directrice des ressources financières
M ^{me} Valérie Jacob	Directrice adjointe des ressources humaines -Volet Prendre soin

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et au *Règlement de régie interne du conseil d'administration*.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 octobre, par courrier électronique, aux administrateurs.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 28 octobre 2024 à 11 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 28 octobre 2024.

3. Dossiers administratifs

3.1 Rapport trimestriel AS-617 se terminant le 30 septembre 2024

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le dossier.

Résolution 2024-10-28-01

Rapport trimestriel (AS-617) se terminant au 30 septembre 2024 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001)* ;

ATTENDU les obligations de l'établissement d'offrir des soins et des services à la population, découlant de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

ATTENDU QUE l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU les explications fournies dans la lettre de déclaration et la priorité à redresser la situation par la direction ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé, et résolu à l'unanimité** de recommander au conseil d'administration :

- d'adopter le rapport trimestriel au 30 septembre 2024 pour l'année 2024-2025 du CCSMTL comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision des résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant déficitaire de (38 528 686 \$).
- de noter que l'établissement est en attente de financements du MSSS non confirmés et a débuté des mesures de redressement.
- d'autoriser la présidente du conseil d'administration ou la présidente-directrice générale par intérim à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

3.2 Nomination intérimaire au poste de directeur des ressources humaines à la direction des ressources humaines (DRH)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Résolution 2024-10-28-02

Nomination intérimaire au poste de directeur des ressources humaines à la direction des ressources humaines (DRH)

ATTENDU QUE la direction recommande la nomination intérimaire de madame Valérie Jacob au poste de directeur des ressources humaines à la direction des ressources humaines (DRH) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), à compter du 28 octobre 2024.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer de façon intérimaire madame Valérie Jacob à titre de directrice des ressources humaines à la direction des ressources humaines (DRH) du CCSMTL, à compter du 28 octobre 2024 ;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

3.3 Nomination au poste de directeur adjoint à la direction régionale de santé publique (DRSP)

M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe à la direction des ressources humaines – volet Prendre soin, présente le dossier.

Résolution 2024-10-28-03

Nomination au poste de directeur adjoint à la direction régionale de santé publique (DRSP)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Mireille Gaudreau au poste de directrice adjointe à direction régionale de santé publique (DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Mireille Gaudreau au poste de directrice adjointe à direction régionale de santé publique (DRSP) du CCSMTL. La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

3.4 Conditions de travail des employés syndicables non syndiqués (SNS)

M^{me} Valérie Jacob, directrice adjointe à la direction des ressources humaines – volet Prendre soin, présente le dossier.

Résolution 2024-10-28-04

Conditions de travail des employés syndicables non syndiqués (SNS)

ATTENDU QUE le répertoire des conditions de travail des personnes salariées syndicables mais non syndiquées (SNS) propose aux établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux des conditions de travail applicables aux personnes SNS à l'exception de celles relatives aux titres d'emploi, aux échelles de salaire et aux taux des primes prévus dans des circulaires annuelles, qui travaillent dans les établissements publics, les établissements privés conventionnés et les organismes assimilés à des établissements au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

ATTENDU QUE ce répertoire tient compte des exigences de la Loi 126 (Loi sur les normes du travail) et des conditions générales de travail prévalant dans le secteur de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande aux établissements d'adopter par voie de résolution du conseil d'administration le contenu de ce répertoire, aux fins de valoir de conditions de travail applicables aux personnes salariées syndicables mais non syndiquées.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le répertoire des conditions de travail des personnes salariées syndicables mais non syndiquées (SNS) définit aux normes et pratiques de gestion du MSSSS.

3.5 Démission d'un membre du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Résolution 2024-10-28-06

Démission d'un administrateur du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont été informés le 25 septembre dernier, de la démission de madame Marie-Ève Brunet-Kitchen, membre indépendante au sein du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), pour le profil 6^o expertise en protection de la jeunesse.

ATTENDU QU'en vertu des articles 20 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de madame Marie-Ève Brunet-Kitchen, à titre de membre indépendante au sein du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour le profil 6^o expertise en protection de la jeunesse ;
- de remercier madame Marie-Ève Brunet-Kitchen pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont elle était membre depuis le 20 septembre 2023.

4. Brève séance à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

5. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 28 octobre 2024 à 11 h 42.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M^{me} Isabelle Matte, secrétaire